



## LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE (1 DE 2)

LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
3.1 : RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	Sous-programme 3.1.1 : Mettre en place des réseaux de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.1.2 : Mettre en place des réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique
	Sous-programme 3.1.3 : Mettre en place un fonds en appui à la recherche et à l'innovation
	Sous-programme 3.1.4 : Assurer le financement de bourses d'études spécialisées
3.2 : ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	Sous-programme 3.2.1 : Mettre en place des écoles fondamentales dans les Sections Communales
	Sous-programme 3.2.2 : Mettre en place des lycées dans les Communes
	Sous-programme 3.2.3 : Mettre en place une école fondamentale d'application et de certification d'aptitudes professionnelles dans chaque pôle local de développement
	Sous-programme 3.2.4 : Mettre en place des classes de formation pour les surâgés et les enfants restés hors du système
	Sous-programme 3.2.5 : Généraliser les services de cantines scolaires
	Sous-programme 3.2.6 : Prendre en charge la petite enfance
	Sous-programme 3.2.7 : Éradiquer l'analphabétisme
	Sous-programme 3.2.8 : Promouvoir l'égalité de genre dans l'éducation
3.3 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	Sous-programme 3.3.1 : Mettre en place des réseaux de centres hospitaliers universitaires dans les trois grands pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.3.2 : Mettre en place des hôpitaux de référence dans les pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.3.3 : Mettre en place des hôpitaux communautaires de référence dans les pôles locaux de développement
	Sous-programme 3.3.4 : Mettre en place des centres de santé avec lits dans les Communes
	Sous-programme 3.3.5 : Mettre en place des centres de santé sans lits dans les Sections Communales
	Sous-programme 3.3.6 : Lutter contre les maladies endémiques et les épidémies
	Sous-programme 3.3.7 : Mettre en place un programme de santé scolaire
	Sous-programme 3.3.8 : Identifier et prendre en charge les personnes en difficulté
	Sous-programme 3.3.9 : Renforcer la mise en œuvre de politiques portant sur la santé et la population
3.4 : PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE	Sous-programme 3.4.1 : Assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel
	Sous-programme 3.4.2 : Déconcentrer les Archives Nationales d'Haïti dans les pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.4.3 : Mettre en place un réseau de musées nationaux dans les pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.4.4 : Mettre en place des équipements de production culturelle dans les grands pôles régionaux de développement
	Sous-programme 3.4.5 : Mettre en place un centre culturel par pôle régional de développement
	Sous-programme 3.4.6 : Mettre en place un centre de lecture et d'animation culturelle par pôle local de développement
	Sous-programme 3.4.7 : Mettre en place un centre technique de formation en art et dans les métiers du patrimoine par pôle local de développement
	Sous-programme 3.4.8 : Mettre en place un fonds de développement culturel
	Sous-programme 3.4.9 : Mettre en place des structures d'information et de communication publiques dans les pôles régionaux de développement



## LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE (2 DE 2)

